Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026015B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 MARS 2026

Date de Convocation : 20/02/2026

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 05 mars à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme DELONGLÉE, M. DOUARD

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Mme THEBAULT est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-015 – Commande publique – Aménagement urbain rue Foch / parking du parc - Attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre de son projet d'aménagements urbains, la ville de Retiers travaille aux réaménagements de certaines de ses rues, notamment les grands axes d'entrée de ville qui desservent le centre et concourent à sa revitalisation.

Sur cette base, la commune a décidé de travailler au réaménagement des rues Foch, De Lattre de Tassigny, Place Nord de l'Eglise et du parking du médiaparc.

La commune a, dans un premier temps, procédé à la reprise de l'ensemble de ses réseaux, avant de repenser l'aménagement de voirie pour réduire la vitesse de circulation des voitures, sécuriser les flux des piétons et des cycles (notamment vers les établissements scolaires), donner une véritable place au piéton et au vélo dans des rues et aussi végétaliser ces voies pour améliorer le cadre de vie lorsque cela est possible.

Par décision du Maire n°2024.067MP, la maîtrise œuvre pour la requalification de la rue du Maréchal Foch, place Saint Pierre Nord, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et parking du médiaparc rue Auguste Pavie a été confiée à Atelier Bouvier Environnement situé 12 allée de la grande Egalonne – PACÉ (35740), pour un montant de 49 980 € HT mission de base et 9 450 € HT en mission complémentaires OPC et COM, soit un montant total de 59 430€ HT (71 316,00 € TTC)

Conformément à sa mission, Atelier Bouvier Environnement a réalisé l'étude de projet (dossier PRO) des aménagements des surfaces des rues Foch, De Lattre de Tassigny, Place Nord de l'Eglise et du parking du Parc.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026015B-DE

Cette phase PRO permet de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de l'aménagement, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre. Elle permet également de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques.

Enfin, cette phase PRO permet d'avoir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré.

Par délibération n°2025-101 du 08 décembre 2025, l'assemblée a approuvé le dossier AVP et PRO relatif aux travaux de surface et d'aménagements paysagers de la rue du Maréchal Foch et du parking du médiaparc, pour un montant total estimatif de 664 023,50€ HT.

Par cette même délibération, l'assemblée a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour ces travaux.

Ce marché est alloti en 2 lots :
Lot 1 – Terrassement-voiries-traitements de surface-réseaux EP-signalisation et mobilier
Lot 2 – Aménagements paysagers

Une première consultation a été publiée sur Mégalis le 09 décembre 2025 pour une remise des offres le 16 janvier 2026, lors de laquelle 8 offres ont été remises

Cette procédure a été déclarée sans suite conformément aux articles R 2185-1 et R 2185-2 du code de la commande publique, pour motif d'intérêt général et plus précisément, pour motif juridique, puisque cette consultation n'avait pas été publiée dans un journal d'annonce légale.

Une nouvelle consultation, lancée via Mégalis le 03 février 2026 a été publiée dans la presse le 07 février 2026 (Médialex) pour une remise des offres le 20 février 2026.

9 offres ont été remises via la plate-forme Mégalis (4 pour le lot n°1 et 5 pour le lot n°2).

Les offres reçues ont été classées selon les critères pondérés et énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 40 points
- Prix des prestations : 60 points

Les sous-critères d'analyse de la valeur technique fixés dans le règlement de consultation (RC) sont les suivants :

- Moyens humains et matériel prévus pour le chantier : 25 %
- Méthodologie d'exécution des travaux, organisation de l'intervention : en fonction des contraintes du site et organisation de la qualité des contrôles 35%
- Note descriptive des moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité : 10%
- Mesures en faveur de l'environnement et de la tranquillité du voisinage : 15%
- Qualité des fournitures et des matériaux, méthodes de contrôles prévues sur le chantier 15%

L'Atelier Bouvier Environnement, maître d'œuvre de l'opération, a effectué le rapport d'analyse des offres qui a été présenté en commission d'appel d'offre le mardi 03/03/2026, selon ces critères.

A la lecture de ce rapport du maître d'œuvre, la commission propose à l'assemblée de retenir les entreprises proposant les offres les mieux-disantes.

Ceci exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026015B-DE

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L 2123-1 et R2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée,
Vu la délibération n°2025-101 du 08 décembre 2025, approuvant le dossier PRO relatif aux travaux de de surface et d'aménagements paysagers de la rue du Maréchal Foch et du parking du médiaparc et autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres,
Considérant la première consultation qui s'est déroulée du 09 décembre 2025 au 16 janvier 2026, puis la seconde consultation qui s'est déroulée du 03 au 20 février 2026 avec une publication de l'avis d'appel public à concurrence :

- Au journal d'annonces légales (JAL Ouest France) du 07/02 au 20/02/2026
- Sur le profil acheteur de la commune de Retiers : Mégalis Bretagne du 03/02 au 20/02/2026

Considérant les offres reçues et l'analyse qui en a été faite, par ABE Environnement,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Retient par vote à la majorité des suffrages exprimés (9 votes pour le granit breton et 13 votes pour le granit européen) la variante exigée relative à l'utilisation de granit européen pour le lot n°1

Retient par vote à l'unanimité des suffrage exprimés, les entreprises mieux-disantes, proposant les offres les plus économiquement avantageuses suivantes :

- Lot 1 – Terrassement-voiries-traitements de surface-réseaux EP-signalisation et mobilier : **Entreprise COLAS** située au lieu-dit « La Rougeraie » - BP25 à Domloup (35410) avec la variante relative à l'utilisation du granit d'import européen **pour un montant de 637 175,50€ HT soit 764 610,60€ TTC**
- Lot 2 – Aménagements paysagers : **Entreprise SARL ALTEA NOVA** située 101 rue de Rennes à Pléchatel (35470) **pour un montant de 43 809,00€ HT soit 52 570,80€ TTC**

Charge M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de cette délibération.

P.J. en annexe : le rapport d'analyse des offres – Aménagement urbain rue Foch et parking du Parc – Tranche 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance

Mathilde THÉBAULT